

COMMUNE DE GRANDE-RIVIÈRE CHÂTEAU

PROCES VERBAL de la réunion du conseil municipal du jeudi 02 février 2023

Présents : Jean-Jacques Charton, Thierry Bourgeois, Alain Servant, Emmanuel Cart-Lamy, Thierry Burlet, Fabienne Fachinetti, Virginie Chabod, Gilles Mussillon, David Nevers, Séverine Zordan, Murielle Rob, Armand Georges, Francesca Panto Grosjean.

Absents excusés : Mathilde Cart-Granjean, Céline Chambelland, Robert Clement, Yvette Lemard,

Absents : Geoffroy Marcand

Le compte rendu du 27 octobre est approuvé à 12 votes et 1 abstention

1/ Délibération du quart :

Autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits votés l'exercice précédent.

Le budget prévu en investissement en 2022 était de : 210 900€.

Cette délibération permet d'utiliser $\frac{1}{4}$ de cette somme soit : 57 725.00€ répartie entre 4 comptes du chapitre 20:

- Compte 2031 ouvert à hauteur de : 14 431€
- Compte 20415311 ouvert à hauteur de : 14 431€
- Compte 20415312 ouvert à hauteur de : 14 431€
- Compte 20415313 ouvert à hauteur de : 14 432€

Le conseil accepte à l'unanimité.

2/ Achat parcelle de bois sur Grande-Rivière :

Le conseil approuve à l'unanimité la proposition d'achat d'une parcelle. La parcelle a été estimée par l'ONF, I 160 : 8 000€ contiguë à la parcelle I 17, I 156 et I 157.

Le conseil accepte à l'unanimité l'achat de la parcelle.

3/ Destination des coupes

L'ONF propose le programme suivant :

- Résineux : Grande-Rivière : parcelles G 1, G 49, G 57, G 68 et G 69
Château : parcelle C 6 et C 18
Pour un volume de 2 970 m³.
- Feuillus : Grande-Rivière : parcelles G 45, G 46 et G 47
Château : C 14 et C 23
Pour un volume de 608m³.

Vente simple de gré à gré des chablis en concertation avec l'ONF après reconnaissance de ceux-ci.

Selon l'évolution de la situation, l'ONF proposera d'autres parcelles.

Le conseil accepte à l'unanimité le programme 2023 de l'ONF.

4/ Demande de subvention exceptionnelle du Club de Hand :

Le Club de hand demande une subvention exceptionnelle pour l'achat d'un mini-bus afin de pouvoir transporter les joueurs lors de compétitions à l'extérieur.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la subvention exceptionnelle de 1 000.00€ pour participer à l'achat de ce véhicule.

5/ Dernière subvention de compensation du Syndicat des Eaux envers la Commune :

Le syndicat des eaux versait une subvention de compensation mensuel pour l'utilisation de la station d'épuration.

Le syndicat des eaux ayant construit leur station d'épuration, il verse le reliquat de la dernière subvention de compensation pour un montant de 875€.

Le conseil accepte à l'unanimité.

6/ Rapport de la CLECT : (Commission Local d'Evaluation des Charges Transférées)

La CLECT a été créée pour valider les transferts de compétences de la Mairie à la Communauté des communes de la GRANDVALLIERE.

Ce rapport concerne le transfert des charges locales indexées sur le montant des taxes des entreprises en 2020 et du versement mensuel par douzième.

Le conseil approuve à 12 votes pour et 1 vote contre

7/ Vente de bois en bloc et sur pied des parcelles B 245, B 246, B 231, B 232, O 142, O 151, H 523 et H 525.

Après appel d'offre l'ETS LABOURIER a fait la meilleure offre pour la vente de bois représentant un volume d'environ 1 000m³ pour un montant de 58 000€ H.T.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Liste de l'affouage disponible à l'affichage en mairie.

Questions diverses :

Des devis seront demandés pour mettre l'éclairage public aux normes.

Est-il possible de rajouter un arrêt sur le trajet du ramassage scolaire sur Château-des-prés ?

Une demande auprès de la Région sera effectuée.

Est-il possible de fermer la route du Bois du Roi ?

Il est impossible de fermer une route sauf déclaration d'une catastrophe naturelle : inondation, éboulement...

Est-il possible de faire réviser la dameuse de Château-des-Prés ?

Un devis sera établi afin de voir ce qu'il est possible de faire.

Est-il possible de dédicacer un sapin dans la forêt pour M. Jean-François STEVENIN ?

Un sapin dans la forêt avec une plaque à la mémoire de M. Jean-François STEVENIN est accordé.

Rectification sur le Bulletin municipal : le montant du déneigement annoncé est de 40 558.34€ et non par un 80 558.34€.